



Présentation de la 4^{ème} édition du Concours National de l'Innovation

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation APII, organise la 4^{ème} édition du Concours National de l'Innovation, sous l'égide du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, et en partenariat avec l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat UTICA, la coopération allemande au développement, la GIZ et le projet innov'i financé par l'union européenne.

Cette édition se distingue des précédentes notamment par le recours au digital dans les différents processus organisationnels.

Malgré un contexte marqué par la pandémie du COVID 19, l'APII a insisté à perpétuer la tradition de l'organisation du Concours National de l'Innovation. Pour ce faire, l'APII a opté pour la transformation digitale des différents processus du concours.

Ainsi, les candidats peuvent s'informer, communiquer avec les organisateurs et déposer leurs dossiers de candidature via une plateforme web dédiée, accessible par le lien suivant : www.concoursinnovation.tn.

Cette même plateforme servira aux membres du jury d'examiner les dossiers de candidature et de procéder à une délibération à distance en visioconférence.

A cet effet, les candidats sont appelés à introduire dans leurs dossiers de candidature une courte vidéo enregistrant un pitch de présentation de leurs innovations.

Les candidats présélectionnés seront invités à échanger avec les membres du jury moyennant un entretien en ligne.

Les évolutions du contexte ont également dicté un changement au niveau des catégories et des prix décernés. Désormais, le concours comporte 5 catégories :

1. **Catégorie des innovations collaboratives** : pour tout projet donnant lieu à l'établissement d'un contrat de recherche collaborative et/ou de transfert de technologie

Cette catégorie vise essentiellement l'encouragement de la collaboration entre entreprises et établissements universitaires et de recherche scientifique et le transfert de technologie.

2. **Catégorie des innovations pour la maîtrise de la crise COVID 19** : pour tout projet initié par une entreprise ou un établissement universitaire ou de recherche pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences.

Cette catégorie vise l'encouragement de toutes les initiatives ayant abouti au développement de concepts, de produits et services ayant aidé à faire face à la crise COVID 19 et à renforcer la résilience de l'économie et de la société.

3. **Catégorie des innovations dans la transformation digitale et l'industrie 4.0** : pour toute innovation permettant la digitalisation des processus et l'introduction de nouvelles technologies (intelligence artificielle, robotisation, réalité virtuelle, réalité augmentée, ...)

Compte tenu de l'importance du numérique pour les différents secteurs et domaines, cette catégorie vise à promouvoir la transformation digitale des organisations et l'intégration du numérique dans les produits et services.

4. **Catégorie des innovations managériales** : pour toute initiative ou action innovante pour favoriser le bien-être des employés ou pour améliorer la productivité.

Des employés motivés et épanouis sont plus productifs et créatifs et davantage impliqués dans le développement de leurs entreprises. Ainsi, cette catégorie vise à inciter les managers à prendre des initiatives pour améliorer l'environnement de travail et le bien-être des employés.

5. **Catégorie des innovations frugales** : pour toute initiative/action innovante visant la résolution d'un problème technique aux moindres coûts (par exemple, la conception et la fabrication d'une machine ou d'un équipement dont l'équivalent « existant sur le marché » coûte au moins 3 fois le coût de revient de ceux-ci.

Cette catégorie vise à encourager toute action ou initiative ayant permis de résoudre un problème par la conception et la réalisation de produits ou solutions existantes avec des coûts significativement réduits.

Les 03 lauréats de chacune des 5 catégories auront comme prix un « package » composé de :

- Un prix de 15 000 dinars pour les premiers, 10 000 dinars pour les deuxièmes et 5 000 dinars pour les troisièmes.
- Un coaching adapté à chaque catégorie de lauréats.

- Une prise en charge d'une participation à un salon/conférence international(e) sectoriel(le) ou d'innovation proposée par l'APII.
- Une Page publicitaire sur les supports de communication édités par l'APII.

La participation au concours est ouverte aux :

« Entreprises industrielles et prestataires de services connexes à l'industrie » : toute entreprise en activité implantée en Tunisie, nommément représentée par l'un de ses dirigeants et travaillant sur un projet innovant ;

« Etablissements universitaires, centres, laboratoires ou unités de recherche (publics ou privés) » : équipes d'universitaires ou de chercheurs représentées par leurs organismes de recherche en Tunisie, qui travaillent sur un projet innovant ;

« Start up » : toute jeune entreprise tunisienne en phase de démarrage représentée par une personne majeure (ou équipe de personnes avec un porteur de projet principal), de nationalité Tunisienne, dont le projet porte sur la création/développement d'un produit/procédé innovant;

« Associations de professionnels », clusters, groupements d'industriels constitués sous forme d'association, ...) ;

« Structures d'appui à l'innovation et au transfert de technologie », à l'instar des centres techniques sectoriels, des technopoles et des complexes industriels et technologiques.

« Innovateurs indépendants » : toute personne physique de nationalité tunisienne résidant ou non en Tunisie (ou équipe de personnes avec un porteur de projet principal), travaillant sur un projet innovant.

Le dépôt des candidatures se fait exclusivement en ligne via le lien suivant www.concoursinnovation.tn, et ce du 08 février jusqu'au 11 Avril 2021.